



## Réglementation : le PNAQ 2

Dans quelques semaines, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) publiera la première partie de son quatrième rapport d'évaluation.

Deux ans après le lancement de son marché européen (ETS), le quota de CO2 déprime. Début janvier, le cours moyen européen Enerpresse C2O2 atteignait péniblement les 4,81 € (4,88 € sur Point carbon), soit moins cher qu'en janvier 2005. Sur Powernext carbon, la valeur du quota est ainsi divisée par trois entre le 24 avril et le 3 mai. Les raisons de cette sévère déprime ne sont pas mystérieuses : les allocations de permis ont été beaucoup trop généreuses dans les premiers Plans Nationaux d'Affectation des Quotas (PNAQ). Connue de tous les experts, cette réalité a provoqué un effondrement des prix digne d'un jeudi noir.

Cela étant, tout n'est pas encore complètement pourri au royaume du CO2 comme le montre la quasi impossibilité de pratiquer le banking d'une période à l'autre, ou encore le retoquage par Bruxelles des 10 premiers projets de PNAQ, jugés trop généreux.

La France avait retiré, le 28 novembre 2006, son premier projet qui prévoyait une allocation de quotas de 150 MtCO2/an pour la période de 2008 à 2012.

Après la consultation publique du 13 au 22 décembre 2006, le nouveau plan a été présenté à la Commission le 29 décembre 2006 : avec 132,8 millions de tonnes de CO2, ce sont plus de 17 millions de tonnes qui sont passés à la trappe.

Alors que le climat est un peu partout en passe d'être élevé au rang de sujet de société (en attendant d'être au cœur d'un projet de société), reste à savoir, au moment où s'achève l'élaboration des PNAQ 2, si les gouvernements européens préféreront céder aux sirènes des lobbyistes de secteurs carbo-émetteurs ou voir réussir le marché du carbone.